

1944, ce groupe, fort de 10,452 établissements, procure de l'emploi à 189,674 personnes et paie \$284,436,559 en salaires et gages. La valeur brute des produits est de \$1,093,725,822 et la valeur nette, de \$550,826,986.

**Exportations de produits du bois et du papier.**—La forêt canadienne contribue sensiblement au commerce d'exportation. Au cours de l'année civile 1945, les exportations de produits du bois et du papier atteignent \$488,040,542, ce qui représente 15·2 p. 100 de la valeur totale des exportations de l'année, laquelle s'élève à \$3,218,330,353. Les exportations de produits du bois et du papier sont dépassées par celles des produits agricoles (substances végétales et produits animaux), qui représentent 37·8 p. 100 du total, et celles des produits minéraux, qui en forment 30·1 p. 100. Les produits du bois et du papier sont aussi en évidence parmi les articles particuliers d'exportation. La part des produits des forêts et de l'industrie forestière dans l'excédent des exportations canadiennes sur les importations est encore plus imposante. En 1945, cet excédent provenant de l'échange de toutes denrées (non compris l'or) est de \$1,681,649,146. Au regard de ce chiffre, la contribution totale brute du "bois, produits du bois et du papier" seulement s'élève à \$438,300,000.

### Section 7.—Régie du bois après la guerre

Un exposé des mesures de réglementation adoptées pour parer à la dislocation de l'industrie du bois durant la guerre paraît aux pp. 288-292 de l'*Annuaire* de 1946. Depuis la fin de la guerre, la demande domestique de bois pour toutes fins, y compris la construction, l'entretien des chemins de fer et les usages industriels en général, a été extrêmement élevée et la demande d'exportation a aussi atteint un niveau sans précédent à cause des besoins de reconstruction dans le monde entier. Les estimations provisoires de 1946 indiquent une production de 4,776 millions de pieds m.p. de bois au Canada et il est probable que cette production touchera un chiffre sans précédent de cinq milliards de pieds m.p. en 1947. La différence entre les prix maximums domestiques et les prix mondiaux exige le maintien d'une régie rigoureuse des exportations. La politique mise en vigueur constitue le moyen terme entre l'exportation libre, qui aurait démoralisé la construction au Canada, et la cessation des exportations, ce qui aurait entraîné la ruine du commerce d'exportation du Canada, le chaos dans l'industrie et la nécessité d'augmenter les prix domestiques et aurait placé le Canada dans l'obligation de se refuser à aider à la reconstruction des pays dévastés.

En 1946, le Canada a gardé environ 2,693 millions de pieds m.p. de bois pour son propre usage et en a exporté 2,083 millions, soit 43·6 p. 100 de la production globale. Il était estimé qu'il devrait y avoir assez de bois au Canada pour la construction de 60,000 maisons, ce qui laissait 2,168 millions de pieds m.p. pour la construction industrielle et autre, les mines, les chemins de fer, l'emballage, et autres usages industriels.

Il a fallu, tout en conservant les prix maximums au Canada, faire certaines concessions de prix afin d'encourager la production. De telles augmentations furent permises à l'égard des portes, dormants et châssis de fenêtre, bardeaux, et à l'égard d'autres articles au sujet desquels les manufacturiers pouvaient prouver qu'ils avaient besoin d'assistance financière. Bien que les prix maximums aient aidé le consommateur canadien, ils ont créé une très forte pression de la part des exporta-